

## ANNONCES LÉGALES



**Partenaire**  
des acheteurs publics  
pour la collecte et la publication  
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation  
[www.marchespublics.ledauphine-legales.com](http://www.marchespublics.ledauphine-legales.com)

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

## ISERE

**Nelly Parra**  
>> 04 76 88 73 86

**Martine Santos Cottin**  
>> 04 76 88 73 24

[LDLegales38@ledauphine.com](mailto:LDLegales38@ledauphine.com)

Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire SOIT 1,55 € HT/mn colonne

**Catherine Vidal**

*Directrice Annonces Légales*

Portable : 06 22 57 23 53

[catherine.vidal@ledauphine.com](mailto:catherine.vidal@ledauphine.com)

**Lydie WARAUX**

Portable : 06 22 57 23 72

[lydie.waraux@ledauphine.com](mailto:lydie.waraux@ledauphine.com)

## AVIS

## Enquêtes publiques



## COMMUNE DE SAINT-ISMIER

## Enquête publique- Déclaration de projet

Par arrêté en date du 20 septembre 2018, Monsieur le Maire de Saint-Ismier (Isère) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

A cet effet, M. Marc BESSIERE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Ismier du lundi 15 octobre 2018 au vendredi 16 novembre 2018 inclus aux jours et heures d'ouverture au public :

Les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Les mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie :

- Lundi 15 octobre 2018 de 14h00 à 16h00
- lundi 22 octobre 2018 de 9h30 à 11h30
- lundi 29 octobre 2018 de 14h00 à 16h00
- Lundi 05 novembre 2018 de 14h00 à 16h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier ; celui-ci sera mis en ligne dès le premier jour de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête (sur le site internet de la mairie [www.saint-ismier.fr](http://www.saint-ismier.fr)). Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique situé à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture au public. Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur en Mairie à son attention ou par voie électronique à l'adresse suivante : [declarationdeprojetstismier@gmail.com](mailto:declarationdeprojetstismier@gmail.com).

100036100

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE  
Direction Départementale des Territoires

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale concernant la mise en conformité réglementaire du système d'assainissement du Girondan demandée par le Syndicat Mixte du Girondan

Communes : Choezeau, Crémieu, Dizimieu, Leyrieu, St Romain de Jallonas et Villemoirieu

Par arrêté préfectoral n° 38-2018-257-DDTSE01 du 14 septembre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 15 octobre 2018 - 8h30 au 16 novembre 2018 - 18h00.

Au terme de la procédure, peut être adopté par arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques et prenant en compte l'évaluation environnementale.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le Préfet de l'Isère, M. François TISSIER, directeur d'entreprise adaptée, officier de l'armée retirée, a été désigné Commissaire-Enquêteur sur la liste d'aptitude par le Tribunal Administratif de Grenoble pour conduire cette enquête. Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

En mairie de St Romain de Jallonas : le lundi 15 octobre 2018 de 14h30 à 17h30.

En mairie de St Romain de Jallonas : le mardi 23 octobre 2018 de 09h00 à 12h00.

En mairie de Choezeau : le samedi 10 novembre 2018 de 09h00 à 12h00.

En mairie de St Romain de Jallonas : le vendredi 16 novembre 2018 de 15h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans toutes les mairies concernées et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance, l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier avec notamment l'étude d'impact, l'avis des Voies Navigables de France et le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant : [www.girondan.fr](http://www.girondan.fr), sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17, boulevard Joseph Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier et sur un poste informatique en mairie de St Romain de Jallonas, siège de l'enquête.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités.

- reçues par le commissaire enquêteur sous forme écrite ou orale lors de ses permanences aux lieux, jours et heures fixes ci-dessus.

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de St Romain de Jallonas, siège de l'enquête (52, rue du Stade - BP13 - 38460), en mentionnant "Enquête publique STEP du Girondan" à l'attention du commissaire enquêteur.

- transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

[ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-b2@isere.gouv.fr)

jusqu'au vendredi 16 novembre 2018 à 18h00.

Toutes les observations et propositions du public seront consultables à la mairie de St Romain de Jallonas, siège de l'enquête, en version papier et seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère :

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : Syndicat Mixte du Girondan

- 37, chemin du Peillard - 38460 St Romain de Jallonas - Tél. : 09.69.80.53.69. Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17, boulevard Joseph Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, dans les mairies concernées et sur le site internet des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)

108290200



## COMMUNE LA VERPILLIÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et du zonage eaux usées et eaux pluviales

Il est porté à la connaissance du public que, par arrêté 12/2018 en date du 2 octobre 2018, le Maire de La Verpillière a décidé de soumettre à enquête publique :

- le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) ;

- le projet de zonage eaux pluviales et eaux usées.

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le Plan Local d'Urbanisme et le zonage d'eaux usées et d'eaux pluviales pour une durée de 33 jours : du mardi 6 novembre 2018 au vendredi 7 décembre 2018.

Les caractéristiques principales du P.L.U. sont les suivantes :

- Connaître les forces et les faiblesses de la commune ;

- Mener un projet de politique d'aménagement et de développement de la commune ;

- Maîtriser l'urbanisme dans l'espace et le temps et donc la conservation du caractère rural du village ;

- Assurer la protection de l'environnement et des éléments notamment la faune et la flore ;

- Garantir un développement équilibré du territoire entre espaces urbanisés et espaces naturels ;

- Favoriser un développement respectueux de l'environnement.

Le projet de zonage des eaux usées et des eaux pluviales a pour objectif de délimiter :

- les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement non collectif en adéquation avec les orientations retenues au niveau du projet de P.L.U.

- Les secteurs où les constructions doivent gérer les eaux issues de l'imperméabilisation de leurs sols par une infiltration sur la parcelle et les secteurs où l'infiltration des eaux pluviales est proscrite et où des dispositifs spécifiques doivent être mis en œuvre.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Madame Christiane Cousin comme commissaire enquêteur.

La commissaire enquêteur recevra à la Mairie de La Verpillière, Place du Docteur Ogier :

- **Mardi 6 novembre 2018 de 9h00 à 12h00,**

- **Vendredi 16 novembre 2018 de 9h00 à 12h00,**

- **Mardi 28 novembre 2018 de 14h00 à 17h00,**

- **Vendredi 7 décembre 2018 de 14h00 à 17h00.**

La commune de La Verpillière est la personne responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme auprès de laquelle les informations peuvent être demandées :

Mairie de La Verpillière - Place du Docteur Ogier - 38290 La Verpillière - Mme Berger Céline - 04.74.94.00.03 ou [urbanisme@laverpilliere.eu](mailto:urbanisme@laverpilliere.eu). La communauté d'agglomération des portes de l'Isère est la personne responsable du zonage eaux usées et eaux pluviales auprès de laquelle les informations peuvent être demandées :

Communauté d'agglomération des portes de l'Isère - 17, avenue du Bourg - 38081 L'Isle d'Abau Cedex - M. Sylvain Salvi - 04.74.27.28.00 ou [salvi@cap38.fr](mailto:salvi@cap38.fr).

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers à la fois sur support papier et support informatique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie ou les adresser par écrit à l'adresse suivante :

Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de La Verpillière, Place du Docteur Ogier- 38290 La Verpillière ou par voie électronique à l'adresse: [plu@laverpilliere.eu](mailto:plu@laverpilliere.eu).

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.laverpilliere.eu](http://www.laverpilliere.eu).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la Mairie de La Verpillière, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, sur le site internet de la commune [www.laverpilliere.eu](http://www.laverpilliere.eu), ainsi qu'à la Préfecture pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Les informations environnementales se rapportant aux objets de l'enquête publique unique figurent dans le dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme ainsi que dans le dossier de projet de zonage eaux pluviales et eaux usées soumis à enquête. Le projet de Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'une évaluation environnementale intégrée au rapport de présentation. Le projet de zonage d'eaux usées et d'eaux pluviales comporte les informations environnementales intégrées dans la note de présentation. Ils peuvent être consultés à la mairie de La Verpillière.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'un avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement le 6 décembre 2017. Il est consultable à la Mairie de La Verpillière (aux jours et heures habituels d'ouverture), ainsi que sur le site Internet de la Ville ([www.laverpilliere.eu](http://www.laverpilliere.eu)). Le projet de zonage d'assainissement n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, conformément à la décision de l'autorité environnementale du 21 février 2018.

Ainsi qu'il résulte du code de l'urbanisme et du droit commun des enquêtes publiques, au terme de l'enquête réalisée conformément aux dispositions du code de l'environnement, et éventuellement après mise en œuvre des nouvelles procédures de suspension d'enquête ou d'enquête complémentaire par délibération, pourront approuvés :

- Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Ville de La Verpillière par délibération du Conseil Municipal de La Verpillière ;

- Le projet de zonage d'eaux pluviales et d'eaux usées d'assainissement par délibération du Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération des portes de l'Isère.

Les changements opérés au dossier mis à l'enquête publique devront donner lieu à motivation dans les délibérations d'approbation.

110754200

## PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

## Direction départementale des Territoires

## Avis d'enquête publique

## Renouvellement de deux autorisations des centrales hydroélectriques de Papeterie de Renage et de Petite Hurlière sur les communes de Renage et Tullins par la SARL ECO ENERGIE

Par arrêté préfectoral n° 38-2018-282-DDTSE03 du 9 octobre 2018, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 5 novembre 2018 à 5 décembre 2018 - 17 h 00.

Au terme de la procédure, peut être adopté par un arrêté préfectoral, au titre du code de l'environnement, une autorisation environnementale ou refus, pour chaque aménagement, au titre de la loi sur l'eau et des milieux aquatiques.

L'autorité compétente pour prendre cette décision est le préfet de l'Isère, M. Claude CHEVRIER, cadre retraité Schneider Electric, a été désigné commissaire-enquêteur sur la liste d'aptitude par le tribunal administratif de Grenoble pour conduire cette enquête.

Il sera présent, en mairies pour y recevoir les observations des intéressés sur le registre d'enquête, les jours et heures suivants :

- **en mairie de Renage :**  
le samedi 10 novembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00

- **en mairie de Tullins :**  
le vendredi 23 novembre 2018 de 13 h 30 à 16 h 30

- **en mairie de Renage :**  
le mercredi 5 décembre 2018 de 15 h 00 à 17 h 00

Pendant toute la durée de l'enquête publique, seront déposés dans les mairies concernées, et accessibles aux jours et heures d'ouverture, afin que chacun puisse en prendre connaissance :

- l'ensemble des pièces du dossier présenté à l'enquête en version papier.

Sont joints au dossier d'enquête et mis à disposition du public selon les mêmes modalités :

- l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

- l'étude d'impact se rapportant au projet

- l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale de la région Auvergne-Rhône-Alpes

- la réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'autorité environnementale

- le registre d'enquête où chacun peut consigner ses observations.

L'ensemble des pièces du dossier pourront également être consultées sur le site internet suivant :

<http://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables/Enquetes-publiques>

et sur rendez-vous, à la Direction Départementale des Territoires - service Environnement - 17, boulevard Joseph-Vallier à Grenoble, sur un poste informatique dédié et en version papier.

Les observations et propositions du public peuvent être :

- consignées sur les registres d'enquête tenus à sa disposition dans les lieux précités,

- reçues par le commissaire enquêteur, sous forme écrite ou orale aux lieux, jours et heures fixes ci-dessus,

- adressées par courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Renage siège l'enquête - 55, boulevard du Docteur Valois, 38140 Renage - en mentionnant "Enquête publique Centrales hydroélectriques de Papeterie de Renage et Petite Hurlière - à l'attention du commissaire enquêteur",

- transmises par voie électronique à l'adresse suivante :

[ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr](mailto:ddt-se-observations-ep-c3@isere.gouv.fr) jusqu'au "mercredi 5 décembre 2018 - 17h00".

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Isère précédemment cité. Les observations transmises par voie postale et "registres" seront consultables à la mairie siège en version papier.

Toute personne peut s'adresser au responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées : SARL ECO-ENERGIE - ZA de la Papeterie - 38140 RENAGE. Ainsi qu'obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Préfet de l'Isère - D.D.T. de l'Isère - Service Environnement - 17, boulevard Joseph-Vallier - BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9.

Après l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an par le public à la D.D.T 38, en mairies de Renage et Tullins et sur le site des services de l'État en Isère [www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr).

111968700

## COMMUNE DE VALJOUEFFREY

## Enquête publique conjointe : élaboration de la Carte Communale de Valjoieffrey et identification d'éléments d'intérêt architectural, patrimonial, paysager ou écologique au titre du L111-22 du code de l'Urbanisme

Par arrêté en date du 12 octobre 2018, M. le Maire de Valjoieffrey a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale de Valjoieffrey et l'identification d'éléments d'intérêt architectural, patrimonial, paysager ou écologique au titre du L111-22 du code de l'urbanisme.

A cet effet, Jean Marc DUVAL, demeurant à Méaurio (38112) a été désigné commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Grenoble.

L'enquête publique se déroulera dans les locaux de la mairie de Valjoieffrey du **Lundi 6 novembre 2018 à 9 h 00 au vendredi 7 décembre 2018 à 17 h 00** aux jours et heures habituels d'ouverture. Le dossier sera également consultable par lien depuis le site internet de la commune, ou par demande mail à l'adresse suivante :

[mairie-de-valjoieffrey@orange.fr](mailto:mairie-de-valjoieffrey@orange.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre propositions écrites et orales, à la mairie les :

- mardi 6 novembre 2018 de 9 h à 12 h 00

- vendredi 16 novembre 2018 de 14 h à 17 h 00

- vendredi 23 novembre 2018 de 14 h à 17 h 00

- vendredi 30 novembre 2018 de 14 h à 17 h 00

- vendredi 7 décembre 2018 de 14 h à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de carte communale ainsi que sur l'identification d'éléments d'intérêt architectural, patrimonial, paysager ou écologique au titre du L111-22 du code de l'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête mis à disposition en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit en mairie au commissaire enquêteur, ou par voie électronique à l'adresse suivante [mairie-de-valjoieffrey@orange.fr](mailto:mairie-de-valjoieffrey@orange.fr) pendant toute la durée de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la mairie à l'issue de l'enquête.

Mairie - La Chalp - 38740 Valjoieffrey

112661000



## COMMUNE DE GRESSE-EN-VERCORS

## Enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et le schéma directeur d'assainissement.

Par arrêté n° 2018-22 du 10/10/2018, le maire de la commune de Gresse-en-Vercors a ordonné l'ouverture d'une enquête publique conjointe portant sur l'élaboration du PLU et du schéma directeur d'assainissement.

1) L'enquête publique conjointe a pour objet l'élaboration du PLU et du schéma directeur d'assainissement de la commune de Gresse-en-Vercors. Les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLU sont les suivants : œuvrer au développement de la mixité sociale, œuvrer en faveur du rééquilibrage habitat/emploi, permettre le dynamisme économique développé le tourisme, maîtriser la structuration de l'organisation urbaine, maintenir une offre complète d'équipements publics, développer les liaisons village et station, mettre en œuvre une politique de préservation de l'agriculture, renforcer l'intérêt écologique et les usages, préserver le caractère rural et montagnard de la commune, valoriser le patrimoine bâti notamment des hameaux, assurer un développement urbain maîtrisé et équilibré, modérer la consommation de surface, maintenir la diversification de l'offre de logement, encourager l'utilisation des énergies renouvelables dans l'habitat.

Les objectifs du schéma directeur d'assainissement sont : l'élimination des eaux claires parasites permanentes sur les réseaux, la réhabilitation et l'extension de la station d'épuration.

L'enquête publique se déroulera en mairie, 1, place du Docteur Cuynat, 38650 GRESSE-EN-VERCORS pour une durée de 32 jours comprise entre le 6 novembre 2018 et le 7 décembre 2018 inclus.

2) A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal approuvera le PLU et le schéma directeur d'assainissement éventuellement modifiés suivant l'avis du commissaire enquêteur.

3) M. Daniel TARTARIN a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le TA de Grenoble, décision n° E18000126/38 du 23 avril 2018.

4) Les dossiers d'enquête publique pourront être consultés en mairie de Gresse-en-Vercors du lundi au vendredi de 8 h à 12 h ou sur le site internet : [mairie.gresse-en-vercors.fr](http://mairie.gresse-en-vercors.fr). Chacun pourra prendre connaissance des dossiers, des remarques formulées et consigner ses suggestions : soit sur le registre d'enquête, soit par courrier postal à :

MAIRIE, 1, place du Docteur Cuynat, 38650 GRESSE-EN-VERCORS à l'attention de M. TARTARIN Daniel, soit par mail :

[plu@gresse-en-vercors.fr](mailto:plu@gresse-en-vercors.fr)

5) Permanences du commissaire enquêteur en mairie de Gresse-en-Vercors les :

- mardi 06/11/2018 de 8 h à 12 h

- vendredi 16/11/2018 de 8 h à 12 h

- mercredi 28/11/2018 de 8 h à 12 h

- vendredi 07/12/2018 de 14 h à 17 h

6) Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de Gresse-en-Vercors et à la préfecture aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an. Ils seront publiés pendant un an sur le site internet : [mairie.gresse-en-vercors.fr](http://mairie.gresse-en-vercors.fr)

7) Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au maire, et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique.

Le maire, Alain ROUGALE

112747800

## Préfecture de l'Isère

Direction des relations avec les collectivités  
Bureau du droit des sols et de l'animation juridique

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur l'intérêt général du projet d'aménagement des Sétives porté par la communauté d'agglomération porte de l'Isère ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bourgoin-Jallieu

Il sera procédé du 5 novembre 2018 au 5 décembre 2018 (clôture de l'enquête à 17 heures), pendant 31 jours consécutifs, sur le territoire de la commune de Bourgoin-Jallieu à une enquête publique portant sur l'intérêt général du projet d'aménagement de la